



1re Compagnie d'Arc d'Aunis

Saison 2026-2027

Inscriptions le 01/09, le 03/09 et le 04/09 de 18h30 à 20h00 au gymnase du Lycée Saint-Exupéry, accès par le Boulevard Winston Churchill.

Reprise des entraînements à partir du 08 septembre 2026

Horaires des séances

Mardi	18h30 - 20h30	Adultes-ados (Perfectionnement)
Jeudi	18h30 - 20h30	Adultes-ados (Débutant / Perfectionnement)
Vendredi	18h00 - 19h30	Jeunes à partir de 9 ans
Vendredi	19h30 - 21h00	Adultes-ados (Perfectionnement / Entraînement libre)

Des modifications peuvent survenir au cours de l'année

Tarifs annuels

Adulte compétiteur (Etudiant -20€)	165 €
Adulte pratiquant (Etudiant -15€)	150 €
Adulte non pratiquant (Bénévole offert par le club)	94 €
Jeune (-18ans)	135 €
Jeune (9 – 13 ans)	120€
Handi compétiteur	145 €
Handi pratiquant	140 €
Découverte (à partir du 1er mars)	92 €
Frais de paille personne extérieur	80 €

Familles : réduction de 10,00€ pour le 2ème inscrit de 15,00€ pour le 3ème et suivants. Le règlement de la cotisation peut s'effectuer en 1 ou plusieurs fois.

Les entraînements se pratiquent en tenue et chaussures de sport !

Les personnes n'ayant jamais pratiqué le tir à l'arc peuvent bénéficier de 2 séances de découvertes avant de s'engager pour l'année. Elles devront toutefois renseigner la fiche de pré-inscription et **venir avec un certificat médical** pour la pratique du tir à l'arc. (Tout le matériel est prêté au cours de ces deux séances).

Pour le renouvellement de licence, il est obligatoire de présenter le questionnaire de santé renseigné, si le **certificat médical** date de moins de 3 ans. Sinon un **certificat médical** stipulant "**pratique en compétition**" est exigé

Les titulaires du passeport peuvent directement le faire valider par le médecin.

Modalités : Les entraînements ont lieu au gymnase du Lycée Saint-Exupéry, pendant les périodes scolaires de septembre à avril, puis au terrain des trois fontaines, rue des Gonthières (en face du jardin du Prieuré).

Matériel : L'arc, le viseur, et la stabe sont prêtés les 2 premières années contre le dépôt d'un chèque de caution, Les années suivantes, une participation financière est demandée en plus. (Voir règlement intérieur)

Conditions : Le petit matériel doit être acheté, soit : un carquois, 6 flèches, une palette, un bracelet et éventuellement un plastron (pour environ 50,00 à 110,00€).

Pour tout renseignement complémentaire consultez notre site internet ou n'hésitez pas à nous poser des questions.



Organisation et fonctionnement

La 1ère Compagnie d'Arc d'Aunis est une association sportive loi de 1901.

Une Assemblée Générale est organisée une fois par an, et le comité directeur se réunit au moins 1 fois par trimestre

L'accès au gymnase (saison hivernale) est défini selon les créneaux horaires attribués par la mairie, chaque saison. Nous disposons aussi d'un terrain extérieur clôturé.

Tout au long de l'année, des ateliers sont organisés pour le passage de flèches (niveaux) et l'entretien du matériel.

Selon les années, nous organisons deux concours par an, une journée promotionnelle avec différents partenaires et en fin d'année nous nous retrouvons au terrain pour une journée ludique avec un barbecue le midi.

Nous demandons aussi de temps en temps une participation à l'entretien et l'aménagement du terrain.

Toutes les dates concernant les actions du club sont affichées et se trouvent sur le site www.arclarochelle.fr

D'autre part il nous arrive de participer aux manifestations locales, notamment des stages de perfectionnement pour les jeunes (1 en automne et l'autre au printemps) et selon les années pour les adultes (journées de préparation mentale, matériel, spécial poulies, etc...) à consulter sur www.tiralarc17.fr (Activités/Stages)

Toutes ces actions ne peuvent exister que si un certain nombre de bénévoles se manifeste et ne se contente pas d'être "consommateur".

Information CNIL.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : president@arclarochelle.fr

Bons tirs et Bonne saison

Les membres du bureau

